



Fonction publique communale : réforme de l'examen d'admissibilité

Communiqué de presse

Au Luxembourg, chaque année plus que 2.000 personnes s'inscrivent à l'examen d'admissibilité à la fonction publique communale. A partir de février 2020, les règles du jeu vont changer.

« Net just Wëssen offroen, mee Kompetenzen testen, déi d'Leit op hirer Aarbecht an der Gemeng och wierklech brauche – an dobäi och digital Mëttel asetzen. Dës Reform vum Ustellungsexame wäert dobäi hëllefen, dass d'Gemengen di richteg Leit op di richteg Platze kréien. »

Comme annoncé en mars 2019 par la ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, l'examen d'admissibilité a été modernisé tant sur la forme que sur le fond, avec une digitalisation des procédures et une meilleure adaptation de l'examen aux besoins réels des communes, syndicats des communes et établissements publics communaux.

Dans un souci d'instaurer un parallélisme avec le secteur étatique, à l'avenir les candidat-e-s doivent dans une première étape passer avec succès l'épreuve d'aptitude générale de l'examen-concours de l'Etat avant de pouvoir s'inscrire à l'examen d'admissibilité pour le secteur communal.

Le ministre de la Fonction publique, Marc Hansen, se réjouit des synergies ainsi créées : « Notre ambition est de proposer des procédures de recrutement modernes et digitales. Avec l'intégration d'une rubrique « secteur communal » à la plateforme GOVJOBS, nous centralisons davantage les démarches du recrutement dans le secteur public, ce qui permet au citoyen de trouver à un seul endroit, et de manière transparente, toutes les informations utiles. »

Les nouvelles épreuves de l'examen d'admissibilité visent à évaluer les compétences techniques, les compétences en matière de gestion de l'information ainsi que les compétences comportementales des candidat-e-s. Le programme des tests ainsi que leur degré de difficulté varient en fonction des différents sous-groupes de traitement qui existent dans le secteur communal.

Toutes les informations sur les modalités de participation et le déroulement de l'examen ainsi que le calendrier des épreuves peuvent être consultées dès à présent sur le site www.govjobs.public.lu, qui dispose désormais d'une rubrique « secteur communal ». L'inscription a été digitalisée et se fait également à partir du même site. La première procédure d'inscription sera lancée dès le début du mois de février.

La réforme de l'examen d'admissibilité est le fruit d'une concertation qui a eu lieu en 2019 au sein de la commission centrale entre le ministère de l'Intérieur, le SYVICOL et les organisations syndicales. Sa mise en œuvre a été réalisée avec l'appui du ministère de la Fonction publique, afin de garantir une cohérence au niveau du recrutement dans le secteur public, tout en tenant compte des spécificités du secteur communal.